

DEPARTEMENT
Loir et cher
CANTON
Romorantin-Lanthenay
COMMUNE
Romorantin-Lanthenay

REPUBLIQUE FRANCAISE

206/2026

Liberté - Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Objet : Libertés Publiques et Pouvoirs de Police : Autres Actes Réglementaires
Sécurisation des piétons – 18 faubourg Saint Roch (maison du gardien)

Abrogation de l'arrêté n° 534/2024 du 14/08/2024

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des départements et des régions ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 6^{ème} et 8^{ème} parties ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2213-1 et L 2213-2 ;
Vu le code de la route ;
Vu l'arrêté n° 534/2024 du 14/08/2024 portant sur la réglementation de la circulation piétonne et sécurisation des piétons au droit du 18 Faubourg Saint Roch – 41200 Romorantin-Lanthenay (maison du gardien) ;
Considérant qu'au vu des travaux effectués, il y a lieu d'abroger l'arrêté n° 534/2024 du 14/08/2024 ;

- ARRETE -

Article 1 : L'arrêté n° 534/2024 du 14/08/2024, concernant la réglementation de la circulation piétonne et la sécurisation des piétons, 18 Faubourg Saint-Roch (maison du gardien), est abrogé à compter de la publication de ce présent arrêté ;

Article 2 : Les prescriptions de l'arrêté n° 534/2024 du 14/08/2024 prendront fin à compter de la publication de ce présent arrêté ;

Article 3 : Ce présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication ;

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

A Romorantin-Lanthenay, le 10 avril 2026

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte

Publié ou notifié le **15 AVR. 2026**

Par délégation du Maire
L'Adjoint,



Christophe THEODON

Date de mise en ligne sur le site internet : **20 AVR. 2026**